

Il y a plus simple
pour ne pas rater
la prochaine collecte !

Téléchargez gratuitement l'app Recycle!



- Toujours avoir le calendrier de collecte à portée de main.
- Recevoir les rappels de collecte.
- Tout savoir sur le tri des déchets.
- Connaître la localisation des bulles à verre et des recyparcs.



VOS COLLECTES EN PORTE-À-PORTE

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Sacs PMC (emballages en plastique, métalliques et cartons à boissons)*	Lu. 5 Lu. 19	Lu. 2 Lu. 16	Lu. 2 Lu. 16 Lu. 30	Lu. 13 Lu. 27	Lu. 11 Lu. 25	Lu. 8 Lu. 22	Lu. 6 Lu. 20	Lu. 3 Lu. 17 Lu. 31	Lu. 14 Lu. 28	Lu. 12 Lu. 26	Lu. 9 Lu. 23	Lu. 7 Lu. 21
Papiers-cartons	Me. 14				Me. 13				Me. 9			Me. 9

*Férié : les collectes des sacs PMC tombant un jour férié sont annulées. Les citoyens qui ne pourraient attendre la prochaine collecte peuvent exceptionnellement déposer leurs sacs PMC au recyparc de Bütgenbach, le jour d'ouverture qui précède et celui qui suit le férié. Dépôt exceptionnel des sacs PMC au recyparc : **23/05 et 26/05**.

Respectez les consignes

- Triez correctement vos déchets (verso, **app Recycle!**, **www.idelux.be** ou **www.trionsmieux.be**).
- Utilisez uniquement les sacs PMC « IDELUX Environnement ».
- Placez vos papiers-cartons dans des caisses en carton ou des sacs en papier.
- Sortez vos déchets entre 20 h la veille et 5 h le jour de la collecte.
- Déposez-les en bordure de voirie devant votre habitation.
Votre rue est en travaux ? Déposez vos déchets à la limite du chantier afin qu'ils soient accessibles au camion de collecte.
- Évitez qu'ils ne gênent la circulation ou qu'ils ne se dispersent sur la voirie.
Si nécessaire, rassemblez-les et reconditionnez-les correctement.
- Vos déchets doivent être bien visibles. Il est donc interdit de mettre les sacs dans une poubelle fermée. Vous pouvez néanmoins les protéger en respectant certaines règles (**www.idelux.be**).

Be
WaPP | Grand Nettoyage les
26, 27, 28 et 29 mars 2026
Découvrez ce projet et bien d'autres
encore sur **www.bewapp.be**



Suremballage en vue ?

Pour plus d'informations, consultez le Point de contact Suremballage. C'est ainsi que nous réduisons les déchets ensemble !



Que faire quand vos déchets n'ont pas été collectés ?

- 1. Vérifiez votre calendrier.** Vérifiez si le jour de collecte est correct, en fonction du type de déchets à collecter et de votre adresse, et si vous avez bien sorti vos déchets pour 5 h du matin.
- 2. Vérifiez les normes de conditionnement** car seuls les sacs conformes peuvent être collectés.
- 3. Vérifiez les consignes de tri.** Le tri des déchets est régulièrement contrôlé. En cas d'erreurs, vos déchets sont laissés sur place afin que vous puissiez en rectifier le tri et les ressortir correctement triés à la prochaine collecte. Merci pour votre collaboration.
- 4. Contactez IDELUX Environnement.** Si les 3 premières questions n'ont pas apporté de solution, complétez le formulaire en ligne (**www.idelux.be** > Les collectes en porte-à-porte) ou appelez-nous au 063 231 987, du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h.



Soyez compréhensif : des problèmes techniques, conditions climatiques difficiles, grèves... peuvent retarder ou empêcher les collectes . Nous tâchons toujours d'assurer la collecte au maximum et cela jusqu'au **lendemain en fin de journée** (± 18 h). Si après cette période, vos déchets sont encore là, rentrez-les pour qu'ils n'encombrent pas la voirie et ressortez-les à la collecte suivante.

VOTRE RECYPARC

Warchestraße, 53
4750 NIDRUM
☎ 080 44 72 26
• du mardi au vendredi de 10 h 30 à 18 h
• et le samedi de 9 h à 18 h

Dates de fermeture 2026
Fermé les dimanches
et lundis ainsi que les jours suivants :

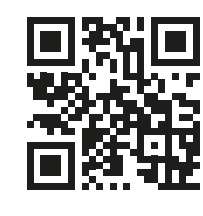
- Janvier : je. 1^{er} et ve. 2
- Mars : je. 12
- Mai : ve. 1^{er} et je. 14
- Juin : je. 11
- Juillet : ma. 21
- Août : ve. 14 et sa. 15
- Octobre : je. 8
- Novembre : me. 11
- Décembre : ve. 18, je. 24, ve. 25, sa. 26 et je. 31

Accès gratuit :

- pour les ménages des communes de notre zone ;
- pour les seconds résidents, moyennant autorisation ;
- pour les professionnels et les associations munis de leur QR code, dépôt, uniquement en lot homogène, pour les déchets soumis à obligation de reprise (papier, carton, verre et déchets électroniques).

Préparez votre visite

- Triez préalablement vos déchets chez vous (verso et **www.idelux.be**).
- Vous gagnerez du temps et fluidifierez le trafic.
- Dépliez les caisses en carton et démontez les meubles en bois.
- Bâchez ou arrimez le contenu de votre remorque.
- Prenez vos propres outils (pelle, fourche et brosse).



Plus d'infos ?
IDELUX Environnement
• **App Recycle!** **www.recycleapp.be**
• **www.idelux.be**
• **collectes@idelux.be** ,
recyparcs@idelux.be
• **063 23 19 87**, du lundi au vendredi,
de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h



Avez-vous bien retiré les bonbonnes de gaz, piles, batteries et produits dangereux ?

Une bonbonne de gaz ou un appareil contenant encore une batterie, des piles, de l'huile moteur ou un produit dangereux peut polluer, prendre feu ou exploser ! Pour éviter les accidents, déposez chaque déchet dans la filière adéquate.



Le recyparc, aussi pour le réemploi.

Toute l'année : objets en bon état
Samedi 18 avril 2026 : vélos en bon état
Samedi 10 octobre 2026 : jouets en bon état
Les objets récoltés sont remis à nos associations partenaires.

GUIDE DU TRI



Emballages PMC

Uniquement en porte-à-porte, via le sac PMC



Vous avez encore des doutes sur le tri, consultez **trionsmieux.be**



Emballages en Plastique



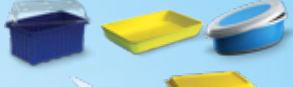
Bouteilles



Flacons



Pots



Barquettes et ravers



Tubes



Films



Sacs et sachets



Capsules de boissons (café...)



Emballages Métalliques



Canettes et boîtes de conserve



Barquettes et ravers



Couvercles, bouchons et capsules



Aérosols



Capsules de boissons (café...)



Cartons à boissons



INTERDITS DANS LES SACS PMC

- ❌ Les batteries et piles
- ❌ Les bonbonnes de gaz
- ❌ Les emballages d'huile de moteur et de lubrifiants, carburants, pesticides, colles, peintures et vernis, tubes de silicone
- ❌ Les emballages avec bouchon de sécurité enfant « pousser-tourner »
- ❌ Les emballages avec au moins un des pictogrammes suivants

Déchets dangereux



- ❌ Les appareils électro(n)iques (vapes, smartphones, ...)

Déchets électroniques



- ❌ Les bidons d'une contenance supérieure à 8 litres
- ❌ Gros objets en plastique

Plastiques rigides



- ❌ La frigolite en billes

Frigolite



- ❌ Objets divers non recyclables : jouets, feutres, bottes, sandales

Sac gris ou côté gris du duobac



Pour un bon recyclage



N'imbriguez pas les emballages les uns dans les autres. N'enfermez pas vos emballages dans des petits sacs avant de les jeter dans votre sac PMC (laissez-les en vrac).



N'accrochez rien à l'extérieur du sac.



Égouttez et videz bien tous les emballages.



Aplatissez les bouteilles en plastique, remettez le bouchon.



Enlevez le film en plastique de la barquette et jetez-les séparément dans le sac PMC.

Retirez les films en plastique qui recouvrent l'entièreté des bouteilles et jetez-les séparément dans le sac PMC.



Verre



Dans les bulles ou au recyparc



Bouteilles, bocaux et flacons en verre



Verre incolore



Verre coloré

Pour un bon recyclage

Séparez le verre incolore du verre coloré. Videz bien.

- Ne jetez ni couvercle, ni bouchon dans les bulles.
- Ne laissez rien traîner autour des bulles à verre ! Les dépôts clandestins sont passibles de sanctions.

Papiers-cartons



En porte-à-porte ou séparément au recyparc



Papiers-Cartons



Papiers



Cartons

Pour un bon recyclage

- Dépliez et aplatissez les boîtes en carton.
- Enlevez les éléments en plastique.
- Placez-les dans des sacs en papier ou des caisses en carton sans ficelle.
- Retirez le plastique entourant les revues.
- Pour le recyparc, séparez les papiers et les cartons.



Déchets dangereux et électroniques



Au recyparc

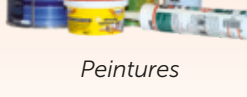
Déchets dangereux



Petites bonbonnes de gaz (butane)

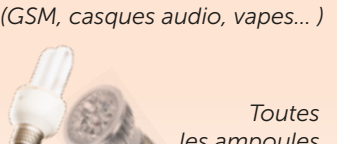


Piles et batteries



Peintures

Déchets électroniques



La sécurité avant tout !

Ne jetez pas d'électroménagers ou de piles dans les autres filières. Ils peuvent provoquer des incendies. Déposez-les dans la filière adéquate. Au besoin, questionnez votre préposé.

INTERDITS AU RECYPARC



Repreneur agréé

Déchets organiques



Uniquement en porte-à-porte, collecte séparée (sac bio ou duo bac) Compartiment vert du duobac / Sac communal biodégradable



Déchets biodégradables



Restes de repas



Marcs de café et sachets de thé



Fleurs fanées et petits déchets de jardin



Épluchures

